



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Paris, le 22 janvier 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dominique BUSSEREAU et Jean-Charles SAVIGNAC, Président de la Fédération Française des Trufficulteurs (FFT) ont signé ce lundi 22 janvier une charte de développement de la trufficulture française intitulée « protocole 2007-2013 relatif au développement de la production de truffes ».

Dans le prolongement d'un rapport qui lui a été remis sur l'état du secteur, Dominique BUSSEREAU a signé le protocole 2007-2013 relatif au développement de la production des truffes. Ce document prend en compte les évolutions récentes de la PAC, notamment en termes de développement durable, améliore la situation des trufficulteurs sur les questions d'assujettissement aux régimes sociaux et accroît la garantie de qualité des plans truffiers

Prévue pour s'appliquer les sept prochaines années en cohérence avec les contrats de projets Etat-Région et le plan de développement rural, cette charte est destinée à fixer les orientations d'action pour une production très liée à l'aménagement du territoire.

Elle engage les partenaires pour des actions bénéficiant du soutien technique et du concours financier du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sur des thèmes aussi divers que la plantation de centaines d'hectares de nouvelles truffières et la rénovation de truffières existantes, le cofinancement dans le cadre des contrats Etat-régions de programmes d'expérimentation sur le champignon trufficole. Elle doit permettre de soutenir une action de recherche, en particulier avec le concours de l'INRA, et de jeter les bases d'un statut fiscal et social des producteurs de truffe.

Contacts presse :

Sophie Geng, conseillère presse communication – Cabinet de Dominique Bussereau : 01 49 55 59 74
Service de presse du Ministère : 01 49 55 60 11